

Image not found or type unknown



Maitre auxiliaire enseignement privé

Par **lipus**, le **29/05/2009** à **18:55**

Bonjour, rn je suis maitre auxiliaire (allemand) dans un collège privé depuis deux ans en France. J'ai trouvé pour le 15 juin un CDI dans une autre domaine et le directeur me dit qu'il faut que je demissionne mais je vais quand même toucher mon salaire pour le mois de juillet et aout. Est-ce que c'est vrai?rnMerci beaucoup pour votre reponse,rnMaren Lipus